

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 NOVEMBRE 2019

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
 - de présents 23
 - de votants 27
- L'an deux mil dix neuf
Le quinze novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation
légale,
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET

**MARCHE D'EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE –
MODIFICATION CONTRACTUELLE
N°1**

Etaient présents : MUSY F. DELANNOY JM. NATHIEZ V.
DOLEZ C. RAMEZ D. BAILLEUX A. GARNERONE L.
MULON M. PREVOT V. COLLET C. MONSERGENT A.
FAILLON J. SALADIN B. MONTAY G. DUMOULIN H.
BAUDRIN P. PREUVOT R. MOREAU G. THUILLET MP.
COLLET Ch. SPOTO S. DESROUSSEAUX C. RIFF C.

Le Maire certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie le
25/11/2019

Et que la convocation du Conseil
avait été faite le 8/11/2019

Etaient excusés : DE MULDER A. HAMADI A. COLOMBEL
L. GOBERT J.

Procurations respectives à : PREUVOT R. FAILLON J.
COLLET Ch. COLLET C.

Etaient absents non excusés :

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Suite à une procédure de consultation, la commune a confié à la société Dalkia l'exploitation et la maintenance
des installations de chauffage, de production d'ECS et de climatisation des bâtiments communaux.

Il est proposé de passer un avenant au marché pour :

- La définition d'un prix pour l'eau adoucie concernant le complexe sportif et la salle Aragon : il est
proposé 0,33 € / M³
- La définition des cibles contractuelles suite à la première saison de chauffage, réajustées après la
première année de chauffe.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le
maire à signer l'avenant.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 25 novembre 2019
la Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

